Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260330-202603029-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
23 mars 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
23 mars 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	1
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Bernard BROUDER, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoints, Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Jacques RIOU, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Jade GRARD, Monsieur Erwan VALLEE, Monsieur Emmanuel LUTTON, Madame Stéphanie BLAIZE

Procuration : Madame Leigh BARRET à Madame Yvette BAZARD

Secrétaire de Séance : Madame Amandine TREMEL

N° 2026-03-029

Indemnités de fonction des élus locaux

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Les articles L2123-23, L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales précise le calcul de l'enveloppe maximale brute mensuelle des indemnités, les taux applicables au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Vu la composition du conseil municipal comptant le Maire et 4 adjoints ;

Considérant la population totale en vigueur, le Maire, rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 1000 à 3499 habitants.

Les taux proposés (en %) permettent de calculer les indemnités mensuelles brutes (en €), selon l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement en vigueur de 4 110.52 €. Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil.

Monsieur le Maire propose

- **Le Maire :** **35 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique**
- **Les adjoints :** **16.50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique**
- **Les conseillers délégués :** **7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique**
- **Les conseillers municipaux :** **2.50 % de l'indice terminal de la Fonction Publique**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260330-202603029-DE

Strate population totale		de 1 000 à 3 499 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	55,70%	2 289,56 €	2 289,56 €
ADJOINT	4	21,38%	878,83 €	3 515,32 €
Total maximum autorisé				5 804,88 €
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel brut par élu	Total mensuel brut par fonction
MAIRE	1	35,00%	1 438,68 €	1 438,68 €
ADJOINTS	4	16,50%	678,24 €	2 712,94 €
CONSEILLERS Délégués	3	7,00%	287,74 €	863,21 €
CONSEILLERS	7	2,50%	102,76 €	719,34 €
Total attribué				5 734,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 12 pour et 3 abstentions (Monsieur Erwan VALLEE, Monsieur Emmanuel LUTTON et Madame Stéphanie BLAIZE) :

- **Le Maire :** **35 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique**
- **Les 4 adjoints :** **16.50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique**
- **Les 3 conseillers délégués :** **7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique**
- **Les 7 conseillers municipaux :** **2.50 % de l'indice terminal de la Fonction Publique**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Amandine TREMEL

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-ISLE-EN-TERRE (Côtes-d'Armor)